

# OBLIGATION VACCINALE - PASS SANITAIRE

## La CFTC demande le respect des droits et libertés !

Depuis cet été, le climat est à l'obligation : vaccinale pour plusieurs métiers et pass sanitaire pour accéder à certains établissements, lieux et événements recevant du public. Nous autres, agents de la Ville, sommes aussi concernés comme le précise la note de la Secrétaire générale du 13 août 2021 :

- **obligation vaccinale essentiellement si nous sommes professionnels de santé** à la DASES, au CASVP, à la DRH (médecine du travail), à la DASCO (médecine scolaire) ...
- **pass sanitaire si nous intervenons dans des établissements où ce pass est obligatoire pour les usagers.** Ce qui concerne de nombreuses directions : la DAC (bibliothèques non spécialisées ...), la DASCO, la DDCI et la DICOM (sites accueillant des événements ...), la DJS (piscines, gymnases, stades et centres d'animation), la DPE et EP Musées (musées et sites patrimoniaux), la DEVE (sur quelques sites), la DASES (services et établissements de santé) ...

**Ce sujet de l'obligation peut entraîner des incompréhensions voire des divisions dans nos équipes et parfois même au sein de nos proches : amis, familles.**

La **CFTC** des administrations parisiennes en tant que syndicat apolitique et défavorable à la cogestion n'est là pour relayer les instructions de personne. Nous demandons que soit respectée la liberté de chacun : celle de choisir de se faire ou pas vacciner, celle de ne pas céder aux pressions médiatiques, économiques et sociales mais de pouvoir examiner en conscience ce qui contribue à notre bien personnel et par là-même au bien commun. **Oui à la responsabilisation individuelle et collective !**

La **CFTC** demande que tout ce qui a trait au pass sanitaire (instructions, contrôles ...) relève exclusivement des SRH des directions et en aucun cas des encadrants qui ne sont pas des auxiliaires de santé. À chacun son métier ! Contribuons à respecter le secret médical ! **La médecine du travail doit rester maîtresse d'œuvre et référence pour la crise sanitaire.**

La **CFTC** demande que le principe de « bienveillance » soit réellement appliqué par les SRH pour « faire preuve de pédagogie, notamment dans le dialogue avec l'agent et mobiliser tous les outils disponibles » comme l'y invite la [circulaire du 10 août de la DGAFP](#), par exemple en examinant « les possibilités d'affecter (temporairement) l'agent sur un poste non-soumis à l'obligation de pass ». **Nous demandons discernement et retenue notamment dans les délais d'obtention du pass.**

La **CFTC** s'inquiète du système des sanctions dans ce qu'il peut avoir de mécanique et d'arbitraire lorsqu'il est déconnecté de l'humain et s'oppose aux consciences. Nous devons déjà lutter contre l'asservissement à la technique et les impératifs excessifs de rentabilité imposés par les redéploiements. Nous ne voulons pas en plus entrer dans l'inflation d'un système d'interdits qui, s'il se déployait, pourrait finir par accoucher d'une sorte de passeport social ! **Oui au dialogue ! Non aux sanctions !**

## La CFTC aux côtés de tous les agents



1919-2021 - Depuis plus de 100 ans, la CFTC, un syndicalisme constructif au service de l'humain

CFTC - 2 bis, square Georges Lesage - 75012 Paris - ☎ 01 43 47 84 70 - ✉ [syndicat-cftc@paris.fr](mailto:syndicat-cftc@paris.fr)

 [www.cftcvdp.fr](http://www.cftcvdp.fr)  [facebook.com/cftcvdparis](https://facebook.com/cftcvdparis)  [twitter.com/cftcvdparis](https://twitter.com/cftcvdparis)  [instagram.com/cftcvdparis](https://instagram.com/cftcvdparis)